



Les Écuries d'Avaren

CONTRAT DE L'AVAREN ACADEMY (section sportive)

Mme M. / Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Tel Domicile : ..... Portable : .....

E-mail : ..... (Mail des parents obligatoire pour les mineurs)

Choix formule (entourez vos choix): 2H 3H 4H 5H ramassage scolaire

Prix à régler avant le 5 de chaque mois par virement: .....

Préambule : ce contrat détaille toutes les conditions et les obligations inhérentes à l'intégration d'une section sportive au sein des écuries d'Avaren.

Sommaire :

1- Les engagements à respecter dans une section sportive

2- Les conditions d'inscriptions

3- Les cours

4- Les concours

5- Les conditions de participation et d'attribution des chevaux/poneys pour la saison 2025/2026

## **1- LES ENGAGEMENTS A RESPECTER DANS UNE SECTION SPORTIVE**

### **A/L'engagement à l'année**

Tout cavalier inscrit dans une section sportive s'engage pour la saison. La saison débute le 1er septembre 2025 et se termine le 30 juin 2026 ou le 31 juillet si il y a une participation aux championnats de France. Le contrat ne pourra prendre fin que si l'équidé est déclaré inapte au sport par un vétérinaire au delà de 21 jours d'arrêt en raison de maladie ou boiterie.

### **B/Les enseignants**

Les enseignants sont des professionnels. Leurs décisions concernant le choix des équidés, le niveau des épreuves en compétition ainsi qu'aux championnats, les concours, les perfectionnements et les stages ne sont pas discutables. Néanmoins, l'avis des cavaliers sera écouté et pris en compte par l'enseignant avant qu'il ne prenne sa décision.

### **C/Les cavaliers**

L'engagement personnel du cavalier est essentiel dans l'apprentissage. Le cavalier de compétition

doit faire preuve de :

- ponctualité
- patience
- communication
- persévérance

Lors des compétitions vous devrez:

- préparer le matériel et les chevaux, soit la veille, soit le matin du concours.
- Préparer et embarquer chevaux et poneys. Cela peut éventuellement demander une présence aux écuries très tôt.
- Au retour du concours, vous devrez vous occuper de votre cheval ou poney (soins, argile et bandes de repos si nécessaires).
- Le lendemain, si possible, il faudra enlever bandes et argile et faire marcher votre monture.

Le cavalier de compétition doit connaître le règlement fédéral des épreuves auxquelles il participe.

## **2- LES CONDITIONS D'INSCRIPTIONS**

- Avoir été accepté par les enseignants.

- Avoir lu et signé le règlement intérieur et le règlement de la section sportive.

- Avoir signé le contrat de pension si vous êtes propriétaire ou le contrat de location une fois que le choix de l'équidé est validé par la direction.

- Les paiements: pension, location et Avaren Academy doivent s'effectuer avant le 5 de chaque mois.

### **Les différentes formules pour l'Avaren Academy sont les suivantes:**

***\* 2h de cours par semaine, 2h de soutien scolaire à chaque trimestre, une séance de préparation physique par mois, 3 séances de préparation mentale par an, 2 séances d'osteopathie (à régler directement au professionnel de santé) et ramassage scolaire de l'école ou du domicile jusqu'aux écuries en supplément (forfait kilométrique)= 200 euros par mois***

***\* 3h de cours par semaine, 2h de soutien scolaire à chaque trimestre, une séance de préparation physique par mois, 3 séances de préparation mentale par an, 2 séances d'osteopathie (à régler directement au professionnel de santé) et ramassage scolaire de l'école ou du domicile jusqu'aux écuries en supplément (forfait kilométrique) 250 euros par mois***

***\* 4h de cours par semaine, 2h de soutien scolaire à chaque trimestre, une séance de préparation physique par mois, 3 séances de préparation mentale par an, 2 séances d'osteopathie (à régler directement au professionnel de santé) et ramassage scolaire de l'école ou du domicile jusqu'aux écuries en supplément (forfait kilométrique)= 300 euros par mois***

***\* 5h de cours par semaine, 2h de soutien scolaire à chaque trimestre, une séance de préparation physique par mois, 3 séances de préparation mentale par an, 2 séances d'osteopathie (à régler directement au professionnel de santé) et ramassage scolaire de l'école ou du domicile jusqu'aux écuries en supplément (forfait kilométrique)= 360 euros par mois***

***\* 3 stages par an avec des cavaliers internationaux au sein des écuries= en supplément***

- Avoir réglé la licence fédérale (25 euros pour les mineurs et 36 euros pour les majeurs) et déposer un certificat médical et une autorisation parentale afin de valider la licence auprès de la FFE

- Avoir réglé la cotisation annuelle d'un montant de 80 euros

- Les cavaliers s'engagent à régler systématiquement: les concours, stages ou autres qui ne sont pas compris dans le forfait de la section sportive.

## **3- LES COURS**

L'enseignant responsable de la section sportive s'engage à diffuser un calendrier annuel et prévenir au plus tard 1 mois à l'avance des éventuelles modifications.

### **A/La ponctualité**

Les cavaliers doivent se présenter 30 minutes avant le cours, au point de rendez vous fixé par l'enseignant.

## **B/Le cours**

Les cours auront lieu: le mardi soir et/ou le mercredi après-midi et/ou le jeudi soir et/ou le vendredi soir et/ou le samedi et/ou le dimanche lorsque il n'y aura pas de concours. Le planning sera fait avant le début de l'année scolaire et il faudra garder ses créneaux et son groupe tout au long de l'année.

Tous les cavaliers sont tenus :

- d'être à l'heure en cours
- d'avoir le matériel adapté à la séance
- d'être assidus
- de respecter les autres cavaliers, les équidés, les parents, les enseignants et le matériel pédagogique.

En cas d'absence

Chaque cavalier doit prévenir son enseignant de son absence, au plus tard 24h avant le cours.

Toute absence non justifiée par certificat médical ne donnera lieu à aucun rattrapage.

## **C/Les rattrapages**

Chaque cavalier doit se renseigner auprès de son enseignant des jours et des heures disponibles pour effectuer un rattrapage, au centre équestre : 3 rattrapages dans l'année scolaire sont autorisés.

## **D/Les perfectionnements et stages.**

Les cours se feront sous forme de stages lors de chaque vacance scolaire. Perfectionnement, journée ou demi-journée. Le nombre d'heures choisies en début d'année seront regroupées lors de ces périodes.

Vous pouvez aussi pratiquer des stages avec des cavaliers professionnels et internationaux en supplément du prix mensuel de la section sportive.

## **4- LES CONCOURS**

Chaque cavalier doit :

- S'organiser et être présent à l'embarquement et au débarquement de son cheval ou poney - Se véhiculer si nécessaire pour aller sur le lieu de concours
- Prévoir sa restauration
- Les parents doivent autant que possible être présents sur les concours de leurs enfants. Pour rappel, les enfants sont sous la responsabilité de l'enseignant le temps où l'enfant est à cheval pour son parcours. Ensuite il est sous la responsabilité de ses parents.

## **5- LES CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'ATTRIBUTION DES CHEVAUX/PONEYS POUR LA SAISON 2022/2023**

### **A/Attribution d'un équidé**

Au début de la saison chaque cavalier se verra attribuer un cheval ou un poney, pour l'ensemble de la saison par l'enseignant responsable. Ce cavalier sera responsable de son équidé tout au long de la saison sportive. Soit il en est propriétaire soit locataire.

Un cheval/poney en location fera aussi des heures de cours en club et si nécessaire aura une DP. La priorité pour les compétitions (un parcours à chaque concours) se verra attribuée aux élèves de l'Avaren Academy.

### **B/Les différents niveaux**

#### Section sportive CLUB CSO:

2 entrainements minimum / semaine.

#### Section sportive PONEY CSO :

2 entrainements minimum par semaine

#### Section sportive AMATEUR CSO:

2 entrainements minimum par semaine

#### Section sportive CCE:

2 entraînements minimum par semaine

Fait à Saint Martin de Seignanx, le

Signatures: la direction et le cavalier ou le représentant légal (pour les mineurs).